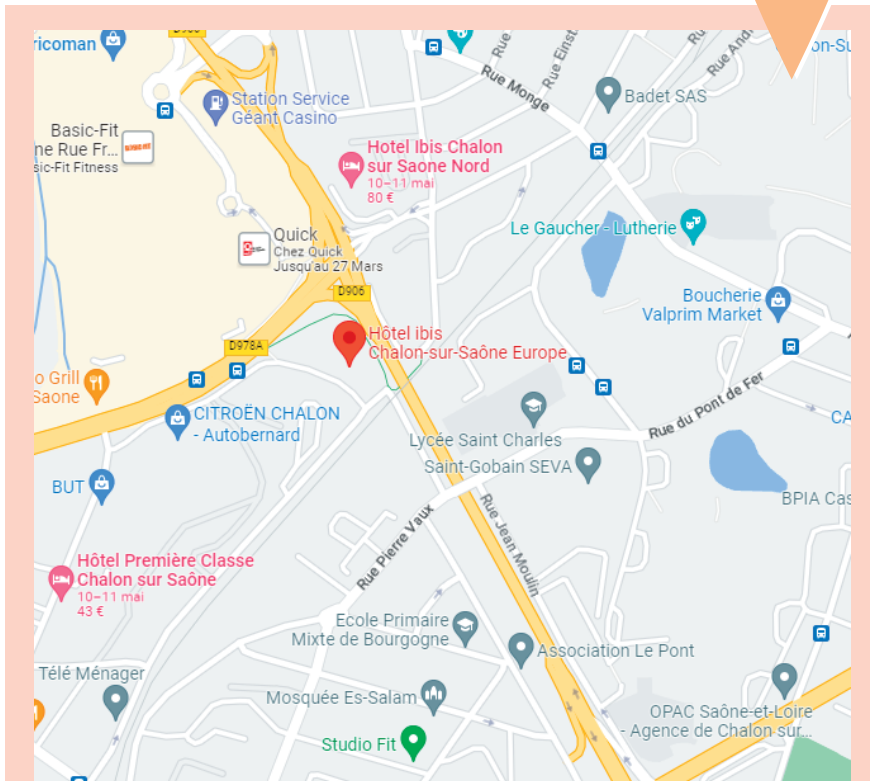


LIEU DE FORMATION :



HÔTEL IBIS EUROPE
2 RUE GEORGES FEYDEAU,
71100 CHALON-SUR-SAONE.
03 85 41 04 10

PRO GRA MME

**FORMATION D'INCLUSION
AU RÉSEAU BOURGOGNE
FRANCHE-COMTÉ.**

JEUDI ET VENDREDI
28 & 29
SEPTEMBRE 2023
À CHALON
SUR SAÔNE

CONTACT D'INSCRIPTION : MÉNANA HADDAD
Coordinatrice Régionale
mail : coordinatricebfc@tabagir.fr
Tél : 06.12.90.46.50 / Fax : 03.86.51.72.14

FINANCÉ PAR

JEUDI

- 09h00 : Accueil - Tour de table - Pré test
- 10h00 : Lutter contre le tabac, pourquoi ?
- 11h00 : Présentation Tab'agir
- 11h20 : Relaxation - Pause
- 11h50 : Les dépendances
- 13h00 : REPAS
- 14h30 : Du conseil minimal à la motivation entretenue
- 15h30 : Outils en tabacologie - Dossier SFT - Recommandations
- 16h45 : Consultation type
- 17h45 : Relaxation - Pause
- 18h15 : L'approche en consultation - Traitements pharmacologiques
- 19h15 : Fin de la journée

VENDREDI

- 08h30 : Tabac au féminin, tabac et grossesse
- 09h45 : Questions/échanges, vapote, tabacs chauffés...
- 10h30 : Pause
- 10h50 : Les Thérapies Comportementales et Cognitives
- 12h00 : REPAS
- 13h30 : Ateliers par profession (diététique, prescription, TCC)
- 15h15 : Tab'agir « mode d'emploi »
- 16h00 : Plénière - Bilan fin de formation - Post test
- 16h30 : Adhésion et Co-Tester
- 16h45 : Fin - Bon retour

JEUDI 28 ET VENDREDI 29 SEPTEMBRE 2023 À CHALON SUR SAÔNE

BULLETIN À REMPLIR AVANT LE 29 AOÛT 2023

Ménana Haddad - Coordinatrice régionale :

- Par mail : coordinatricebfc@tabagir.fr
- Par fax : 03.86.51.72.14

Prénom :

Profession* :

N° RPPS ou N° Adeli :

Adresse(s) (noter si plusieurs lieux de consultations) :

.....
.....

Date de naissance : ____ / ____ / ____

Tél pro :

Tél perso :

Mail + mail sécurisé :

Je pratique des consultations en distanciel : OUI NON

Je prendrai sur place (pris en charge par Tab'agir) :

Le repas du jeudi midi : OUI NON

Le repas du jeudi soir : OUI NON

Une chambre à l'hôtel : OUI NON

Le repas du vendredi midi : OUI NON

* Pour les diététicien.nes et psychologues merci de nous joindre vos diplômes

Pour les libéraux : les frais de déplacement + une indemnité compensatoire seront versés par virement en même temps que les premières consultations (RIB).